

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

31/12/2025

N° E25000239 /45

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire enquêteur

Vu, enregistrée le 19/12/2025, la lettre par laquelle le président de la Communauté Agglomération Montargoise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing en vue de la construction d'un Institut de Formation pour Professionnels de Santé situé sur le territoire de la commune d'AMILLY (Loiret) ;

Vu la décision en date du 1^{er} novembre 2025 par laquelle le président du tribunal a donné délégation permanente à Monsieur Denis LACASSAGNE, vice-président, délégué aux enquêtes publiques, à l'effet de désigner les commissaires enquêteurs chargés des enquêtes publiques et leurs suppléants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Christian BRYGIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Philippe RAGEY est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au président de la Communauté Agglomération Montargoise, à Monsieur Christian BRYGIER et à Monsieur Philippe RAGEY.

Le président délégué,



Denis LACASSAGNE